

TRANSMIS LE 07 FEV 2023
REÇU LE 07 FEV 2023
AFFICHÉ LE 08 FEV 2023
NOTIFIÉ LE 09 FEV 2023
PUBLIÉ LE 09 FEV 2023
PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2023/...



FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Secrétariat Général
XM/PCh/EM

ARRÊTÉ N° 23-025

**PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE
à M. Franck GAILLARD, Conseiller municipal**

Le Maire de la Commune de Franconville-la-Garenne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-18,

VU la délibération n°1 du 26 mai 2020 relative à l'installation du Conseil Municipal,

VU la délibération n°2 du 26 mai 2020 relative à l'élection du maire,

VU la délibération QD2 du 16 décembre 2021 relative à l'élection des 11 Adjoints,

VU l'installation de **M. Franck GAILLARD, Conseiller municipal**, par le Conseil Municipal de la commune de Franconville, réuni en séance le 26 mai 2020,

CONSIDÉRANT le Tableau du Conseil Municipal en date du 24 mars 2022,

CONSIDÉRANT que le Maire est seul chargé de l'administration,

CONSIDÉRANT l'utilité de déléguer certaines attributions du Maire pour la bonne marche du service public communal,

CONSIDÉRANT qu'un arrêté de délégation doit nécessairement préciser l'étendue et les limites des fonctions déléguées,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'abroger et de remplacer l'arrêté 21-916 en date du 22 décembre 2021,

ARRÊTE

Article 1 – L'arrêté n°21-916 en date du 22 décembre 2021 est abrogé.

Article 2 – En application de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation de fonctions est donnée à **M. Franck GAILLARD, Conseiller municipal**, dans les domaines et limites suivants (étant précisé que le Maire peut toujours exercer les compétences qu'il a déléguées) :

- **Voirie (travaux, réglementation, stationnement, circulation, signalisation routière) ;**
- **Voirie (régie) ;**
- **Fête foraine et forains ;**
- **Plan vélo.**

Article 3 – La délégation de fonctions définie à l'article 2 du présent arrêté comprend délégation de signature à **M. Franck GAILLARD** pour :

- **Voirie (travaux, réglementation, stationnement, circulation, signalisation routière) :**
 - Rapports et correspondances se rapportant à la voirie et aux réseaux divers ;
 - Arrêtés de réglementation de voirie (circulation, stationnement, occupation du domaine public) ;
 - Relations avec les gestionnaires des réseaux (eau, assainissement, électricité, gaz, téléphone, chauffage urbain, fibre optique) ;
 - Demande de puisage provisoire et de raccordement sur les bornes incendie sur les chantiers ;
 - Certificats de capacité de prestataires après réalisation de travaux de voirie et réseaux divers ;
 - Signature des lettres de consultation des entreprises pour les achats publics d'un montant inférieur ou égal à 40.000 € HT.
- **Voirie (régie) :**
 - Gestion et entretien du domaine public en matière de voirie et de signalisation ;
 - Rapports et correspondances se rapportant à la voirie (régie) ;



Ville de Franconville-la-Garenne – Arrêté 23-025 - GAILLARD Franck

- Suivi de l'entretien du mobilier urbain, des chaussées, des trottoirs, du désherbage, viabilité hivernale, des opérations ponctuelles lors d'évènements de type « catastrophes » (tempêtes, incendies majeurs, inondations...);
- Signalisation : suivi de l'entretien de la signalisation horizontale (marquage) et verticale (panneaux), suivi de la création du marquage et de la pose de la signalisation verticale lors des travaux neufs de réfection de chaussées ;
- Signature des lettres de consultation des entreprises pour les achats publics d'un montant inférieur ou égal à 40.000 € HT.
- **Fête foraine et forains**
 - Rapports et correspondances se rapportant à la fête foraine et aux forains ;
 - Arrêtés d'acceptation d'occupation du domaine public ;
 - Signature des lettres de consultation des entreprises pour les achats publics d'un montant inférieur ou égal à 40.000 € HT.
- **Plan vélo**
 - Rapports et correspondances se rapportant à la mise en place du plan vélo ;
 - Actions en faveur du développement du plan vélo ;
 - Correspondances en relation avec les associations et les administrés ;
 - Signature des lettres de consultation des entreprises pour les achats publics d'un montant inférieur ou égal à 40.000 € HT.

Article 4 – La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte à M. Le Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

La signature de **M. Franck GAILLARD** sur les actes dont il a compétence, devra être précédée de la mention :

*Par délégation du Maire,
M. Franck GAILLARD
Conseiller municipal
En charge de....*

Article 5 – En l'absence de **M. Dominique ASARO**, Adjoint au Maire, **M. Franck GAILLARD** reçoit délégation pour les questions relatives au Bâtiment, à la Régie Bâtiment, au Service Entretien et au Service lingerie.

Dans le cadre de cette délégation de fonction, définie à l'article 5, **M. Franck GAILLARD** reçoit délégation de signature pour :

- **Constructions neuves et réhabilitations importantes :**
 - Définition et suivi des constructions neuves et des réhabilitations importantes ;
 - Rapports et correspondances se rapportant aux constructions neuves et réhabilitations importantes ;
 - Certificat de capacité des prestataires après réalisation des travaux de constructions neuves et de réhabilitations importantes ;
 - Signature des lettres de consultation des entreprises pour les achats publics d'un montant inférieur ou égal à 40 000 € HT.
- **Travaux lourds d'entretien des bâtiments communaux :**
 - Définition et suivi de la politique des travaux lourds d'entretien des bâtiments communaux ;
 - Rapports et correspondances se rapportant aux travaux lourds d'entretien des bâtiments communaux ;



Ville de Franconville-la-Garenne – Arrêté 23-025 - GAILLARD Franck

- Certificat de capacité des prestataires après réalisation de travaux lourds des bâtiments communaux ;
- Signature des lettres de consultation des entreprises pour les achats publics d'un montant inférieur ou égal à 40 000 € HT.
- **Maintenance des bâtiments (régie Bâtiment) :**
 - Définition et suivi de l'entretien et de la maintenance des bâtiments ;
 - Rapports, et correspondances se rapportant à l'entretien et de la maintenance des bâtiments ;
 - Signature des lettres de consultation des entreprises pour les achats publics d'un montant inférieur ou égal à 40 000 € HT.
- **Service Entretien et Service Lingerie :**
 - Rapports, notes de service et correspondances se rapportant à l'Entretien et à la Lingerie ;
 - Signature des lettres de consultation des entreprises pour les achats publics d'un montant inférieur ou égal à 40.000 € HT.

Article 6 – La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au Représentant de l'État dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de l'affichage en mairie.

Article 7 - En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 8 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et ampliations en seront adressées au Préfet, au Procureur de la République, au Comptable public et à l'intéressé.

Article 9 - Le Maire et/ou le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Franconville-la-Garenne, le 10 janvier 2023.

Xavier MELKI

Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller Régional d'Ile-de-France



Arrêté notifié à Franck GAILLARD, le 08/02/2023
Signature

F. Gaillard

Caractère Exécutoire

ABIN VERBRUGGHE

par délégation du Maire
L'Adjo. du Maire

09 FEV 2023



Acte à classer**ARR23-025DGS**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-02-07T11-26-04.00 (MI243007277)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502523-20230110-ARR23-025DGS-AI (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A.M.
Franck GAILLARD, Conseiller municipal.

Date de décision : 10/01/2023



Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.4. Delegation de fonctions
5.4.1. permanenteIdentifiant unique de l'acte antérieur
:Acte : GAILLARD Franck- ARR 23-025.PDF Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 07/02/23 à 11:26

Par MAGLOIRE Emmanuelle

Transmis

Date 07/02/23 à 11:26

Par MAGLOIRE Emmanuelle

Accusé de réception

Date 07/02/23 à 11:31

